

Compte-rendu du Conseil de la Vie Sociale

Vendredi 13 mars 2026 à 9h

PRÉSENTS	
Résidents Voix délibératives	Mme Yvette GRATAS Mme Agathe ROCHE
Familles Voix délibératives	Mme MAITRE
Représentant du Personnel de l'établissement Voix délibératives	Mme Nadine PINEL
Conseil Départemental Voix consultative	/
Direction de l'établissement Voix consultative	Mr VERRON Christian – <i>Directeur d'établissement</i> Mme BUFFON Christelle – <i>Adjointe de direction</i> Mme Corinne VEYRIERE – <i>Cadre de santé</i> Mme FOURNIER Sandra – <i>Qualificienne</i>
Excusés	Mr KONIECZNY Sylvain Mme PHARISIER Mme CHATAING

Rappel de l'ordre du jour

1. Projet d'établissement 2026 – 2030.....	1
2. Mise en conformité des documents d'entrée des résidents	3
3. Visite d'évaluation.....	3
4. La fête des familles.....	4
5. Goûters de l'après-midi.....	4
6. Apéritif les dimanches et jours fériés	4
7. Questions diverses.....	4

Aucune remarque de Mme CHATAING et Mme PHARISIER concernant le CVS de ce jour.

1. Projet d'établissement 2026 – 2030

Monsieur VERRON présente la visite de certification à venir.

Il s'agit des grandes directions prises pour les 5 ans à venir → feuille de route. Chaque établissement a son projet.

La trame du projet est présentée :

- Méthodologie d'élaboration
- Projet de la vie quotidienne des résidents
- Projet médico-soignant / projet de soins
- Projet de la vie quotidienne des résidents en hébergement temporaire
- Projet de vie personnalisé
- Projet social

- Projet environnemental
- Projet transversal en lien avec la direction commune
- Projet économique

Points soulevés par Mme MAITRE dans l'introduction : Le Puy en Velay à la place du Puy de Dôme.

Mme GRATAS soulève l'importance des activités agréables qui donnent envie aux résidents de participer : activités manuelles par exemple avec Bélinda, Bénévole.

Mme MAITRE revient sur le projet de soins : « Dans la limite de ses pathologies, le résident est associé aux décisions qui le concernent (autonomie décisionnelle) » : Monsieur VERRON explique que la rédaction de directives anticipées et la désignation d'une personne de confiance permet d'anticiper les difficultés liées à l'autonomie décisionnelle en cas de troubles cognitifs.

Monsieur VERRON explique le projet transversal et la nécessité de se regrouper avec d'autres établissements. Cela est déjà le cas entre les 3 établissements mais à renforcer avec d'autres établissements : formations, appels d'offre, etc.

Concernant le projet économique, Monsieur VERRON explique que de nouveaux projets pourront être abordés cet après-midi en Conseil d'Administration avec le directeur de l'ARS. Le terrain de l'EHPAD de St Pal permettrait de mettre en place un PASA, un accueil en gérontopsychiatrie ou pour des personnes handicapées vieillissantes.

Remarques de Mme MAITRE, dans les concepts : dire la vérité même si elle n'est pas toujours bonne à entendre.

Concernant la référente laïcité : Christelle BUFFON est désignée, elle est observatrice de ce qui pourrait représenter une religion, son rôle est de permettre à chaque personne qui souhaite pratiquer un culte de pouvoir le faire.

Concernant la restauration : Mme MAITRE insiste sur la nécessité de travailler avec des produits BIO. Monsieur VERRON rappelle que l'établissement travaille avec des producteurs locaux au niveau de la viande et du fromage par exemple et rappelle que les produits BIO coûtent cher.

Mme MAITRE insiste sur le fait que les pâtisseries soient réalisées maison pour les résidents en mixés.

Mme MAITRE souligne les points positifs : gestion du linge, les braderies et le petit marché, les IDE référentes douleur, plaies et cicatrisation, chose qui sera renforcée avec l'intervention de l'Infirmière en Pratiques Avancées. Les infirmières référentes peuvent intervenir ponctuellement sur des points spécifiques, ce qui a été fait la semaine dernière notamment sur une plaie. Concernant les soins palliatifs, le travail réalisé en lien avec l'équipe mobile permet au résident de rester à l'EHPAD s'il le souhaite pour sa fin de vie.

Interrogation concernant la prévention et la gestion de l'incontinence : Mme VEYRIERE explique que quand le résident est en capacité d'aller aux toilettes, on favorise la mise aux toilettes.

Concernant les contentions : Monsieur VERRON rappelle l'importance de la réévaluation de ces prescriptions médicales qui sont mises en place suite à une évaluation bénéfice / risque.

Mme MAITRE souligne que les nouvelles aides soignantes sont très à l'écoute des familles et des résidents, ce qui est positif.

Mme MAITRE propose la mise en place d'un atelier autour de l'écriture (poèmes par exemple).

Le contenu du projet est validé ce jour par les membres présents. Les remarques vues ensemble ce jour et la précision des acronymes seront ajoutées au projet.

2. Mise en conformité des documents d'entrée des résidents

Les documents avaient été validés par les membres du CVS le 27 octobre 2025. Ensuite, lors du Conseil d'Administration, plusieurs **axes d'amélioration** ont été identifiés par le Conseil Départemental et ont été travaillés sur les documents qui vous ont été transmis avec la convocation de ce jour, par exemple :

- Modification de « caution » par « dépôt de garantie »,
- C'est uniquement l'établissement qui gère les étiquettes du linge des résidents,
- Intégration du **plan bleu et plan de continuité d'activité** dans le règlement de fonctionnement,
- Intégration de notions sur le **respect des droits des résidents** : directives anticipées, droit à l'image, médiateur de la consommation et personne qualifiée, enquêtes de satisfaction annuelles.
- Précisions concernant le **projet d'accompagnement personnalisé**

Le **livret d'accueil des résidents** a également été remis à jour et intègre désormais + de notions sur les droits des résidents.

3. Visite d'évaluation

La visite de certification de l'EHPAD aura lieu du **18 au 20 mai prochains** par l'organisme ÉTIKEVAL. Une réunion de cadrage sera réalisée en amont, environ 1 mois avant la visite, afin de définir le programme de ces 3 jours. Les **critères** seront **évalués** à la fois auprès de la **gouvernance, des professionnels, des résidents** et des **membres des instances**. Nous vous informerons plus précisément sur le déroulé lors du prochain CVS.

La démarche d'évaluation portée par la HAS vise à :

- Permettre à la personne d'être **actrice** de son parcours
- Renforcer la **dynamique qualité** au sein des établissements et services
- Promouvoir une **démarche porteuse de sens** pour les ESSMS et leurs **professionnels**

Les **4 valeurs fondamentales** portées par le référentiel qualité sont :

- ✓ Le **pouvoir d'agir de la personne**
- ✓ Le **respect des droits** fondamentaux
- ✓ L'approche **inclusive** des accompagnements
- ✓ La **réflexion éthique** des professionnels

Nous travaillons en interne la **démarche qualité** en lien notamment avec les 18 critères impératifs du référentiel qualité qui sera utilisé lors de l'évaluation. Les actions qui sont actuellement menées à l'EHPAD sont présentées.

4. La fête des familles

Elle est programmée le vendredi 5 juin : les invitations vont être lancées pour connaître le nombre de familles présentes. Présence des Bleuets de France, d'une animation l'après-midi, le repas est à définir avec la cuisine.

5. Goûters de l'après-midi

Corinne VEYRIERE explique qu'à son arrivée les résidents devaient descendre en salle à manger afin de maintenir leur autonomie et conserver la sociabilité. Une réflexion a été menée en équipe : lorsqu'un résident ne souhaitait pas descendre, on essayait de le stimuler pour le faire descendre mais s'il refusait on lui laissait prendre le goûter en chambre.

Depuis le 4 février : en lien avec le travail sur les projets personnalisés, certains résidents préfèrent rester en chambre pour le goûter et pour répondre à ce besoin, cela reste possible. Les goûters sont pris de manière générale en salle à manger. Mais si un résident exprime le souhait de rester en chambre alors son goûter sera servi en chambre. C'est une réponse personnalisée qui répond à son besoin de tranquillité en chambre.

Il est tout de même important de veiller à ce que le résident ne reste pas isolé donc ne pas hésiter à le solliciter. Chaque résident peut changer d'avis.

6. Apéritif les dimanches et jours fériés

Suite à la commission restauration du 2 mars : la possibilité est laissée aux résidents de prendre l'apéritif qui est proposé tous les dimanches et les jours fériés.

7. Questions diverses

Questionnement sur la présence d'un IDE de nuit ?

Cela suppose l'embauche de 2.33 ETP IDE, ce qui paraît irréalisable au niveau budget actuellement.

Questionnement sur la mise en place de caméras, notamment au CANTOU ?

Cette réflexion est à mener mais demande une organisation particulière, des autorisations. Ce travail sera mené après la visite d'accréditation.

Mme PINEL, aide-soignante de nuit précise que lorsque les rondes sont terminées, les agents de nuit restent au CANTOU. Les difficultés la nuit semblent très rares bien que les résidents déambulent.

Le compte rendu du CVS sera publié sur le site internet et un compte rendu papier sera disposé dans la salle d'animation. Une restitution sera réalisée auprès des résidents lors de la lecture du journal.

La séance est levée à 10h50.

Mme GRATAS
Présidente du C.V.S.

